

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mai 2013

POINT III.1 :
Questions relatives au patrimoine immobilier : Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) : choix du scénario

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 24 pour (unanimité) : pour l'approfondissement de l'étude du SDIA, les orientations suivantes :

Dijon hors campus :

- Libération des sites de Maret et de Saint-Usage
- Maintien de la situation actuelle des sites de Marsannay et de la Ferme Morveau

Dijon campus Montmuzard

- Maintien de la situation actuelle du service technique, de la crèche et du SUMMPS, de la salle modulable et du B2
- ESPE : installation sur le site historique Charles Dumont puis, dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance de l'ESPE, transfert sur le campus Montmuzard dans une extension située à proximité de bâtiment AAFE et en conséquence, libération du site historique
- Pas de création de bâtiment spécifique réservé aux laboratoires SHS
- IUT : accueil de plateformes technologiques
- Réflexion pour un projet de salle de conseil et de réception au dernier étage de la BU droit-lettres
- Learning centre : maintien de l'alignement des bâtiments côté esplanade Érasme ; extension sur l'arrière et jusqu'à la Maison de l'étudiant en englobant l'Atheneum mais sans le démolir
- BU sciences : maintien du bâtiment ; restructuration en vue d'accueillir les étudiants du secteur santé et création de salles d'examen
- Les autres bibliothèques deviennent des salles de travail avec accès aux ressources informatiques

- Serres : démolition des serres actuelles et transfert de la partie pédagogique sur l'esplanade Érasme à proximité du bâtiment Gabriel
- Data center : construction d'un bâtiment sur le site de la chaufferie

Dijon site Chabot-Charny

- Restructuration en vue d'en faire une vitrine culturelle avec, notamment, le département de musicologie, le laboratoire Cimeos et le PESM

Sites territoriaux

- Auxerre : choix d'un campus unique
- Chalon-sur-Saône : choix d'un campus unique
- Le Creusot : maintien des deux sites
- Mâcon : maintien de l'ensemble des bâtiments
- Nevers : le CA souhaite poursuivre et approfondir l'étude les deux scénarii

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Le document SDIA est consultable sur simple demande au service des affaires générales.

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013